Soutenabilité de la dette publique française : pourquoi les leviers budgétaires ne suffiront pas, et une voie de sortie par la coordination

Atef Khelifi
Docteur en sciences économiques, CLERSE (UMR CNRS 8019), Université de Lille
atefkhe@aim.com | atefkhe246.github.io | modèle et code : github.com/AtefKhe246

Résumé. À politique inchangée, les projections disponibles concordent : économistes mandatés par le gouvernement, FMI et Cour des comptes situent la dette publique autour de 130 % du PIB et le déficit à près de 7 % en 2030. Un modèle multisectoriel de l'économie française, dont les résultats rejoignent ces prévisions sur l'horizon observable, permet de prolonger la trajectoire au-delà de 2030 ; il fait apparaître un risque d'emballement. Nous l'énonçons sans détour : faute d'une action suffisante pour infléchir les courbes, le risque d'une crise de soutenabilité n'est pas hypothétique mais réel, et seule son échéance demeure incertaine. Deux thèses sont défendues ici. La première est que, à l'échelle des ajustements requis (de l'ordre de 125 milliards d'euros), les leviers budgétaires classiques, réduction des dépenses ou hausse des prélèvements, deviennent inadaptés : dans un contexte de croissance atone et de taux élevés, ils compriment la demande et risquent de dégrader l'activité, sans garantie d'atteindre leur objectif. La seconde est que la seule issue soutenable réside dans le retour à une croissance forte et durable, que l'on peut susciter en traitant le blocage à sa racine, le défaut de coordination des anticipations, au moyen d'un dispositif incitatif conditionnel.

1. Un risque qui s'accumule

Le déficit public français est installé autour de 5 % du PIB (5,8 % en 2024, 5,1 % en 2025, INSEE), durablement au-dessus du seuil européen de 3 %. Trois postes de dépenses exercent une pression croissante à l'horizon 2030 : les retraites (+1,2 % par an, COR), la santé liée au vieillissement (+16 Md€ d'ici 2030, DREES-INSEE), et surtout la charge d'intérêts. Le refinancement des emprunts anciens, souscrits à taux quasi nul, au taux courant (proche de 4 %, relevé pour contenir l'inflation) porterait cette charge d'environ 78 Md€ (2026) à près de 124 Md€ en 2030, la hissant au premier rang des dépenses de l'État. Or la croissance, attendue entre 0,5 et 0,9 % pour 2026, reste bien trop faible pour dégager les recettes qui suivraient.

2. Une convergence des diagnostics, et un horizon trop court

À politique inchangée, les évaluations disponibles concordent : dette à 130,5 % du PIB et déficit à 6,8 % en 2030 selon les économistes mandatés par le gouvernement (juillet 2026), estimations proches de celles du FMI et de la Cour des comptes. Le modèle multisectoriel employé, une généralisation de celui que j'ai publié dans *Economic Modelling* (2023) et calibré sur les données de l'INSEE, aboutit aux mêmes ordres de grandeur (130 % et 6,7 %). Cette concordance en valide la partie observable.

La limite des exercices officiels est leur horizon : ils s'arrêtent en 2030. Or la trajectoire ne s'y interrompt pas. Prolongée, elle poursuit son ascension sous l'effet de la démographie et de la charge d'intérêts, vers des niveaux qui pourraient déclencher de nouvelles dégradations de la note souveraine, et donc une prime de risque plus lourde. S'installe alors un enchaînement qui s'auto-entretient, l'effet dit « boule de neige », qui a précipité d'autres États en crise de financement. Répétons-le : ce n'est pas la survenue d'une telle crise qui est en cause si rien n'est entrepris, mais seulement son échéance.

Dette et déficit publics à l'horizon 2030 : où en sont les prévisions ?

(sauf mention, à politique inchangée)

Source	Dette 2030	Déficit 2030	Hypothèse
Économistes mandatés par Bercy	130,5 %	6,8 %	*à politique inchangée (2026)*
FMI (article IV, 2026)	~130 %	~6 %	*à politique inchangée*
Cour des comptes (2025)	~119 % (dès 2026)	~6 %	*boule de neige dès 2027*
OFCE	121,7 % (pic 2029)	3,0 %	*SI plan gouv. appliqué*
Gouvernement (objectif)	~120 %	<3 % (2029)	*avec 125 Md€ d'efforts*
Mon modèle (inaction)	**~130 %**	**6,7 %**	*version généralisée, cf. Economic Modelling*

Sources : rapport des économistes mandatés par Bercy (juil. 2026), FMI (art. IV), Cour des comptes, OFCE, gouvernement (RAA/PSMT). Compilation de l'auteur.

3. L'inadéquation des leviers budgétaires à cette échelle

Réduction des dépenses et hausse des prélèvements sont des instruments légitimes de pilotage du solde. Ils opèrent efficacement à la marge. Mais l'ajustement requis pour seulement *stabiliser* la dette est estimé autour de 125 milliards d'euros à l'horizon 2032 (économistes mandatés, FMI), soit l'équivalent d'une année du budget de l'Éducation nationale. À cette échelle, ces leviers changent de nature.

Sauf à cibler uniquement des dépenses sans contrepartie productive, c'est-à-dire celles qui n'adressent aucune commande aux entreprises et ne versent pas de revenus alimentant la demande, une coupe de cet ordre ampute la demande globale. En période de croissance atone et de taux élevés, l'effet récessif l'emporte : la contraction de l'activité réduit l'assiette fiscale, augmente le chômage et les dépenses associées, et peut effacer une partie du gain budgétaire espéré. Symétriquement, un relèvement de la fiscalité du même ordre de grandeur, dans une économie où le taux de prélèvements atteint déjà 43 % du PIB, pèserait sur l'offre et la demande. Dans les deux cas, le rapport entre le coût économique et le bénéfice budgétaire se dégrade fortement, et l'objectif visé, qui n'est que la stabilisation et non la réduction, n'est même pas garanti.

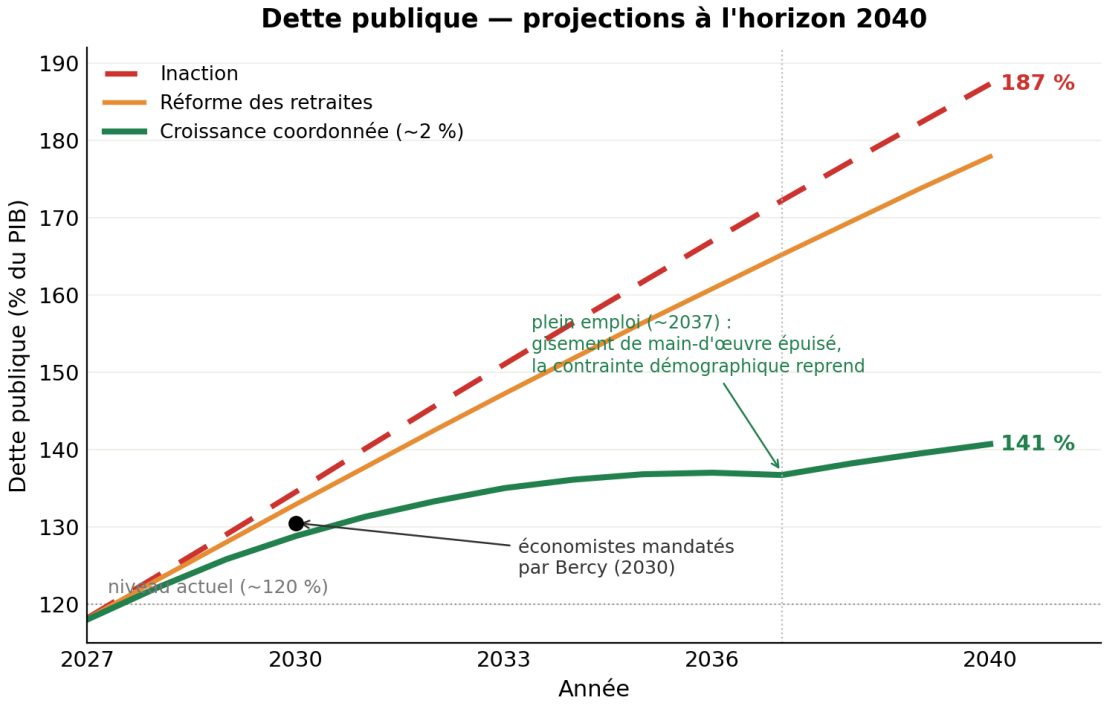
4. La croissance comme seule issue soutenable

La voie restante est le retour à une croissance forte et durable : de l'ordre de 2 % réel par an, maintenue sur une longue période, condition nécessaire pour infléchir la dette sans austérité ni asphyxie fiscale. Encore faut-il pouvoir la produire. Les dispositifs de relance ponctuels n'y sont, historiquement, jamais parvenus de façon durable.

Le blocage relève d'un mécanisme bien identifié en théorie économique : la coordination des anticipations. Des anticipations basses, entretenues par un historique morose et un environnement incertain, conduisent chaque agent à investir et embaucher prudemment ; leur addition finit par valider la faible croissance que tous redoutaient. L'économie se fige alors sur un équilibre inférieur, laissant une partie de la population hors de l'activité. Ce phénomène s'observe d'ailleurs même là où les rigidités du marché du travail, si souvent mises en cause, sont absentes.

5. Une proposition : un dispositif incitatif conditionnel et coordonné

Puisque le blocage tient aux anticipations, l'action doit viser leur retournement simultané. Nous proposons un dispositif contractuel, à adhésion volontaire, reposant sur trois principes :



Source : simulation de l'auteur (modèle généralisé, cf. Economic Modelling) ; point de comparaison : économistes mandatés par Bercy (juil. 2026).

1. **Conditionnalité stricte.** L'allègement de cotisations porte uniquement sur la création *nette* d'emploi et sur l'investissement *nouveau*, jamais sur l'existant. Il n'est versé que sur une croissance effectivement constatée : le coût pour l'État est adossé à une richesse effectivement produite, et non engagé d'avance.

2. **Engagement collectif, calibré prudemment.** Les entreprises adhérentes visent un objectif commun, initié à un niveau modeste (1 % réel) à titre d'amorçage et de validation empirique du mécanisme.

3. **Effet de coordination.** L'adhésion simultanée d'un nombre suffisant d'acteurs fait de l'offre nouvelle des uns la demande adressée aux autres. Chaque engagement gagne en crédibilité grâce à celui des autres, et l'anticipation de croissance finit par se réaliser, cette fois dans le bon sens.

Faisabilité juridique. Conditionner un avantage social à un critère objectif et rationnel en rapport avec l'emploi est conforme à la jurisprudence constitutionnelle ; le dispositif ne requiert aucune révision constitutionnelle. **Propriété budgétaire.** L'aide n'étant déclenchée que par la croissance réalisée, l'arbitrage est favorable : des recettes modérées mais certaines, tirées d'une activité effective, sont préférables à des économies élevées mais incertaines dans leurs effets.

6. Conclusion

Le débat public tend à opposer austérité et statu quo. Or, à l'échelle des montants en jeu, aucune de ces deux options ne tient : l'ajustement budgétaire brutal expose à la récession, et l'inaction conduit, à une date que nul ne peut fixer avec certitude, à une crise de soutenabilité. Le retour à une croissance durable, obtenu par la coordination des décisions productives, ouvre une troisième voie, que l'on peut chiffrer et vérifier. Le modèle, les données et le code sont mis à disposition en accès libre, et l'exposé complet figure dans l'ouvrage *L'Audit de l'économie française. Diagnostic, causes et plan de redressement* (2026).

Cette note constitue une contribution ouverte, apolitique, à destination des décideurs et de la communauté économique. Elle vaut alerte et proposition, et est datée à des fins de traçabilité. Reproduction et discussion encouragées, avec mention de la source.